CÉRESTE .fr
Luberon
Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 7 août 2020 à 14 h
Salle de la Gardette

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Jean-Marie WILLOCQ, Serge NALET, Olivier ORSINI, Delphine ROQUES, Claire VOLTUCCI, Laurence BIENBOIE.

Procurations de Stéphane DURBEC à Laurence BIENBOIRE, de Geneviève MAZUEL à Gérard BAUMEL et de Stéphan PACCHIANO à Pierrette FRIMAS.

Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal

Désignation d'un secrétaire de séance.

Ordre du jour:

1 - Compromis de vente avec Agir Promotion - terrain des Aires (projet Terres de Luberon)
2 - Compromis de vente avec Vilogia - terrain des Aires (partie gendarmerie)

Le compte rendu de la séance du 30 juillet 2020 est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Marie WILLOCQ comme secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire demande le report du point deux de l'ordre du jour au prochain conseil municipal

Délibérations du conseil:

PROMESSE DE VENTE A SCCV IMMO LES AIRES (DE_2020_43)

Le 9 novembre 2018 la commune a signé avec Monsieur Luigi PISANO de la société « Terre de Luberon » un acte pour la vente de deux parcelles cadastrées F 1418 pour 9 076 m² et F 1420 p devenue F 1462 pour 17 204 m² au prix de 820 000 € payables en deux fois.

Le 30 juillet 2020 Monsieur PISANO a renoncé au bénéfice de la promesse de vente consentie par la Mairie de CERESTE le 9 novembre 2018 pour les parcelles citées ci-dessus.
La commune de CERESTE prend acte de la résiliation demandée par Monsieur PISANO, Président de la société « Terre de Luberon » et accepte la résiliation de la promesse signée le 09/11/2018 sans indemnité de part et d'autre

Un permis de Construire n° 004.045.17S.006 a été obtenu le 30 mars 2018 avec validité de 3 ans par M Luigi PISANO de la société « Terre de Luberon ».
Ce permis de construire n° 004.045.17.006 a été transféré en date du 05/08/2020 au profit de la « SCCV IMMO LES AIRES » représentée parMadame Hélène FONDEVILLE.

Au terme du PC transféré, une demande de prorogation pourra être déposée si la déclaration d'ouverture du chantier n'a pas été faite dans les délais réglementaires.

La promesse de vente qui va être signée au profit de la Sté « SCCV IMMO LES AIRES » concerne les parcelles F 1462 pour 17 204 m² et F 1418 pour 9 076 m² au prix de 820 000 € payable en une fois avant le 31 mai 2021 avec les conditions suspensives suivantes :

- Obtention d'une étude attestant de l'absence de prescriptions environnementales
- Obtention d'un rapport de sol attestation de l'absence de pollution et de fondations spéciales
- Obtention d'un permis de construire modificatif, purgé de tous recours et pouvant être mis en œuvre
- Obtention des agréments et financement de la société VILOGIA, acquéreur de la résidence séniors et villas sociales. (VEFA)
- Constitution de toutes servitudes de passage de réseaux qui seront nécessaires à la réalisation des travaux.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et avec 13 voix pour et 2 contre décide :

– **D'autoriser** le Maire à signer la promesse de vente avec la SCCV IMMO LES AIRES, représentée par Mme Hélène FONDEVILLE et tous les documents nécessaires à ce dossier.
– **Dit** que les frais de notaire sont à la charge de la SCCV IMMO Les Aires.
– **De vendre** les parcelles F 1462 et F 1418 au prix de 820 000 € payable en une seule fois avant le 31 mai 2021 avec les conditions suspensives citées ci-dessus.
– **Dit** que cette somme sera inscrite au budget de la commune.

La séance est levée à 15 h 10

Le Secrétaire de séance
Jean-Marie WILLOCQ

Le Maire
Gérard BAUMEL

INFORMATION : Le procès-verbal de la réunion rédigé par le (ou la) secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en Mairie.